

Lycée Professionnel Pierre Desgranges
32, rue des Bullieux BP 10126
42166 – ANDREZIEUX-BOUTHEON Cedex
Téléphone : 04 77 36 38 19
Télécopie : 04 77 55 48 13
Email : intendant.0421691k@ac-lyon.fr

CONTRAT D'ENTRETIEN BAC A GRAISSE CUISINE

CAHIER DES CHARGES

* * * * *

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE – DISPOSITIONS GENERALES

1-1 / Objet et définition du marché

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée (MAPA), en application des articles du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Il a pour objet l'entretien (vidange et nettoyage) de notre bac à graisse (d'une contenance de 3m³), le curage d'environ 50 mètres linéaires de canalisations PVC aux abords de nos cuisines (bâtiment L), ainsi que le traitement des déchets récupérés.

1-2/ Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 30 jours à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 2 : DUREE DU MARCHE

Le marché est passé pour 3 ans fermes, non reconductible du 01/03/2018 au 31/12/2020.

ARTICLE 3 : PRIX

- Le prix indiqué mentionnera clairement les prestations incluses dans le contrat.
- Dans l'offre de prix, distinguer la maintenance préventive (2 visites par an, incluant toutes les charges : main d'œuvre, frais de déplacement, matériel nécessaire...) de la maintenance curative (hors contrat : chiffrer **coût et délai d'intervention** après appel téléphonique du lycée) : coûts HT par intervention.
- Mentionner également, au m³, le coût HT de transfert et de traitement des graisses pompées en centre de traitement agréé (dans la mesure du possible), qui sera facturé par le fournisseur retenu.
- **Prix ferme** sur la durée du marché.
- Le lycée professionnel Pierre DESGRANGES se libérera des sommes dues par virements bancaires à réception de factures établies (après service fait) en deux exemplaires (original et double) et payées selon les règles de la comptabilité publique (délai de 30 jours).

ARTICLE 4 : PRESTATIONS ATTENDUES

2 fois par an :

- Pompage du bac à graisses
- Nettoyage par haute pression d'eau du bac à graisses
- Curage des canalisations PVC aux abords des cuisines sur 50 mètres linéaires
- Evacuation des graisses vers un centre de traitement agréé, au regard de la réglementation en vigueur sur la durée du contrat.

Emission d'un bon d'intervention à chaque passage, ainsi que d'un bordereau de suivi des déchets.

Le fournisseur retenu devra prévenir le lycée des dates d'intervention qu'il aura retenu au fur et à mesure de l'exécution du marché (l'intervention ne se fait pas sur appel téléphonique de l'établissement, mais bien sur appel téléphonique ou mail du fournisseur, confirmé par le lycée).

ARTICLE 5 : DELAIS DE PAIEMENT ET INTERETS MORATOIRES

Le paiement sera effectué par mandat administratif dans le délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture, par virement sur le compte du titulaire tel qu'il est indiqué dans l'acte d'engagement.

Le dépassement du délai constitue un retard de paiement donnant lieu au paiement d'intérêts moratoires au fournisseur. Le taux des intérêts moratoires est le taux d'intérêt légal en vigueur à la date où ils commencent à courir.

Les factures seront établies en un original et une copie portant, outre les mentions légales et réglementaires, les indications suivantes :

- le nom et l'adresse du titulaire du marché
- la date
- le relevé des fournitures livrées
- leur montant hors taxes et TTC
- le nom et l'adresse du service acheteur
- les coordonnées bancaires

ARTICLE 6 : RESILIATION DU MARCHE

En cas d'insuffisances graves, de négligences ou de lacunes répétées dans l'exécution des prestations, l'établissement aura la possibilité de dénoncer le contrat sans indemnités (retards conséquents dans l'exécution des prestations par rapport aux engagements pris, non-respect des clauses du contrat, inefficacité attestée des prestations...). Ces manquements seront constatés par courrier de l'établissement au titulaire. Après avoir invité le prestataire à présenter des observations dans un délai de 15 jours, l'établissement pourra résilier le marché aux torts du titulaire, sans que celui-ci puisse prétendre à indemnité, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7: REGLEMENT DE LA CONSULTATION

8-1/Conditions de participation

Le candidat devra fournir les documents suivants :

- L'acte d'engagement dûment complété et signé
- L'offre du candidat
- Le présent cahier des charges paraphé et signé

8-2/ Date limite de réception des offres

Les offres devront parvenir au lycée Pierre DESGRANGES avant le **vendredi 2 février à 16h00.**

Les pièces contractuelles énumérées ci-dessus seront remises au lycée Pierre DESGRANGES (bâtiment administratif) soit :

- en main propre sous enveloppe cachetée (contre remise d'un récépissé)
- par courrier avec accusé de réception
- par e-mail avec accusé de réception (ludivine.brenat@ac-lyon.fr).

8-3/ Critères d'attribution

Le pouvoir adjudicateur examinera l'ensemble des offres des candidats pour établir un classement selon les critères suivants :

Qualité des services : 50%

Le prix proposé : 50%

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de pouvoir recourir à la négociation avec les candidats.

8-4/ Réponse aux fournisseurs

Une réponse par courrier sera adressée à tous les fournisseurs qui auront déposé une offre.

8-5/ Personnes à contacter en cas de renseignements complémentaires relatives au marché

- Mme Ludivine BRENAT, renseignements administratifs : 04 77 36 38 07
- M Pascal RELAVE, renseignements techniques : 04 77 36 38 09

Date, cachet et signature du candidat au marché